

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE_2022_065

Séance du lundi 27 juin 2022

Membres en exercice : 19

Date de la convocation: 22/06/2022

Présents : 15

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-sept juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stephan MAURIN,

Votants: 15

Pour : 15

Contre : 0

Secrétaire de séance: Lucie BONICEL

Présents : Catherine BLACLARD, Lucie BONICEL, Michèle BUISSON, Matthias CORNEVAUX, Julie DELES, Cyril DJALMIT, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Guillaume HARVOIS, Thibaud MALGOUYRES, Stephan MAURIN, Gilles MERCIER, Daniel MOLINES, Mathieu PUCHERAL, Fabienne PUCHERAL MOLINES

Représentés:

Excusés: Clara ARBOUSSET, Florence BOISSIER, Sophie BOISSIER, Olivier MALACHANNE

Absents:

Objet: contrat territorial - DE_2022_065

Monsieur le Maire, rappelle au Conseil Municipal que le Département de la Lozère finalise sa démarche de contractualisation avec les collectivités locales. Cette contractualisation permet de déterminer les engagements d'interventions financières du Département de la Lozère à travers l'enveloppe territoriale sur les projets d'investissement portés par les collectivités sur la période 2022-2025. De nouvelles opérations pourront être accompagnées tout au long de la période de contractualisation sur les fonds d'échelle départementale : projets structurants au rayonnement départemental ou en lien avec les orientations prioritaires des contrats, opérations retenues à des appels à projet ou bénéficiant d'un co-financement Leader ou projets courants d'un montant inférieur à 50000 €HT proposés annuellement au Fonds de Réserve d'Appui aux Territoires.

Cette nouvelle démarche initiée dès l'automne 2021 s'est achevée en ce début d'année par :

- une réunion de priorisation à l'échelle du territoire de la communauté de communes permettant d'établir la liste des projets des collectivités et de préciser la priorité des projets ;
- une réunion de négociation entre les différents élus locaux du territoire et les élus du Conseil Départemental en charge de la contractualisation permettant d'aboutir à une proposition de contrat prenant en compte la hiérarchisation des projets sur le territoire et les échanges de la négociation.

Il en résulte un contrat composé :

- Du diagnostic du territoire et des enjeux en lien l'attractivité, l'accueil et la transition écologique et énergétique. Ce diagnostic a été établi conjointement par les territoires.
- D'un rappel des grandes interventions du Département sur les territoires,
- De l'engagement du Département pour le bien vivre en Lozère dans le respect de son environnement préservé,

• Des engagements respectifs des parties,
• De la maquette financière.
Préfecture de Mende Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 01/07/2022 048-200057594-20220627-DE_2022_065-DE

Il rappelle également que dans la partie relative aux engagements des collectivités, les bénéficiaires du contrat s'engagent notamment à :

- participer au réseau Lozère Nouvelle Vie par la nomination et la mobilisation d'un Référent Accueil qui aura pour mission de :
 - transmettre à la cellule Lozère Nouvelle Vie du Département toutes les informations concernant un candidat à l'installation sur leur territoire;
 - orienter les candidats potentiels vers la cellule LNV;
 - faire remonter l'offre du territoire (entreprises à céder, logements disponibles, offres d'emploi, etc.);
 - répondre aux sollicitations de la cellule LNV en particulier pour le logement de futurs arrivants.
- Prévoir une clause d'insertion sociale dans les marchés publics d'opérations majeures accompagnées et listées en annexe 2 du contrat.
- Communiquer sur le contrat territorial et valoriser auprès du public la participation financière du Département.

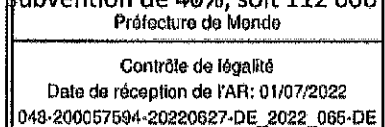
Vu le règlement des Contrats Territoriaux adopté par délibération du Conseil Départemental de la Lozère n° CD_21_1036 du 25 octobre 2021 modifié par la délibération du Conseil Départemental de la Lozère du 14 février 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE le projet de contrat territorial, intégrant la maquette financière où sont inscrites en particulier les opérations portées par la collectivité, à savoir :

- L'aménagement de la cascade de Runes (31296), pour un montant subventionnable de 150 000 € et une subvention de 40%, soit 60 000 €.
- Le Déplacement du monument aux morts (31265), pour un montant subventionnable de 49 521 € et une subvention de 20%, soit 9 904 €.
- L'aménagement d'une aire de jeux (32420), pour un montant subventionnable de 38 150 € et une subvention de 16%, soit 6 104 €.
- La restauration du petit patrimoine vernaculaire (31328) pour un montant subventionnable de 80 000 € et une subvention de 40 %, soit 32 000 €.
- La rénovation des logements communaux (31928) pour un montant subventionnable de 15 000 € et une subvention de 30 %, soit 4 500 €.
- La rénovation thermique de la maison du Mont Lozère (13078) pour un montant subventionnable de 109 900€ et une subvention de 20%, soit 21 980 €.
- Le programme de voirie communale 2022-2025 pour un montant de 280 000 € et une

subvention de 40%, soit 112 000 €.





En sus de ces travaux, le projet de l'aménagement du stade de football a été retenu au titre du fonds de réserve pour les projets d'envergure départementale.

DESIGNE Madame Florence Boissier comme Référent Accueil de la collectivité.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat territorial avec le Département, ses avenants et tout document nécessaire.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus.
Le Maire, Stéphan Maurin



RF Préfecture de Mende
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 01/07/2022 048-200057594-20220627-DE_2022_065-DE